



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 14 mai 2020, à 8 h 45

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 11155, avenue Hébert, le jeudi 14 mai 2020, à 8 h 45.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mai 2020, à 8 h 45.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs - 1202577005

Adopter le Règlement RGCA20-10-0001-2 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'annuler les frais d'émission de certains certificats.

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 12 mai 2020



Dossier # : 1202577005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA20-10-0001-2 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'annuler les frais d'émission de certains certificats.

QUE soit adopté le Règlement RGCA20-10-0001-2 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'annuler les frais d'émission de certains certificats.

Signé par

Le

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE
Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1202577005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA20-10-0001-2 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'annuler les frais d'émission de certains certificats.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance extraordinaire du 7 mai 2020, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA20-10-0001-2 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'annuler les frais d'émission de certains certificats. Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Le Règlement RGCA20-10-0001-2 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'annuler les frais d'émission de certains certificats doit être adopté conformément à la loi.

Suite à l'adoption du règlement, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
agent(e) de recherche

IDENTIFICATION

Dossier # :1202577005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA20-10-0001-2 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'annuler les frais d'émission de certains certificats.

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 mars dernier, des mesures sanitaires urgentes ont été mises en place par le gouvernement du Québec pour limiter la propagation du COVID-19. Ces mesures sanitaires, bien qu'elles soient primordiales d'un point de vue de santé publique, ont un impact économique négatif sur les commerces situés dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Compte tenu que Montréal est le deuxième pôle commercial canadien et que les commerces de proximité jouent un rôle fondamental dans la qualité de vie des Montréalais et la vitalité des quartiers. Selon les résultats préliminaires du sondage effectué par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) le 20 mars dernier, 55 % des petites et moyennes entreprises (PME) au Canada ont dû restreindre leurs activités partiellement ou complètement, plus de la moitié des PME ont commencé à faire des mises à pied et un quart ont mis à pied tout leur personnel, et ce, en raison de la crise sanitaire induite par la COVID-19. ce sondage révèle qu'un entrepreneur sur trois a affirmé qu'il ne survivra pas un mois à la forte baisse de ses revenus dans les conditions actuelles sans aide supplémentaire du gouvernement.

Un nouveau sondage du FCEI, en date du 20 avril, souligne que 58 % des petites et moyennes entreprises craignent de ne pas pouvoir payer leur loyer du mois de mai. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont mis en place diverses mesures d'aide d'urgence aux entreprises canadiennes et québécoises (subvention salariale, prêts, aide pour le loyer, etc) afin d'assurer la survie des commerces face à la pandémie mondiale. Le gouvernement du Québec a également conclu une entente bipartite de 40 millions de dollars avec la Ville de Montréal afin d'offrir des prêts aux entreprises montréalaises se trouvant dans une situation économique précaire dû à la COVID-19. En réponse au COVID-19, la Ville de Montréal et les arrondissements doivent mettre en oeuvre toutes les mesures

possibles afin d'alléger le fardeau financier de leurs entreprises locales et les aider à survivre à la crise.

Étant donné que l'arrondissement de Montréal-Nord est responsable de la délivrance des permis émis sur son territoire, de l'encadrement et la perception des frais reliés à cette émission et qu'il a un rôle de premier plan à jouer pour encourager la relance économique post COVID-19 sur son territoire. Étant donné que l'arrondissement compte environ 444 commerces sur son territoire, que de nombreux commerçants exploitent notamment des certificats d'occupation temporaire, périodique ou permanent de l'espace public, des permis de construction et que cela constitue des dépenses supplémentaires.

L'arrondissement souhaite faire sa part et aider nos commerçants en allégeant leur fardeau fiscal en offrant une gratuité pour l'émission d'enseigne et l'autorisation d'usage (article 5 paragraphe 5.2 et 5.5)

Une deuxième modification est apportée afin de préciser à l'article 6 que la tarification s'applique par arbre.

JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite faire sa part et aider nos commerçants en allégeant leur fardeau fiscal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus pour les enseignes publicitaires commerciales et occupation pour 2019 étaient de 46 830 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-01

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claire VASSART
Directrice